

Heureux ceux qui comme Jules Léger laissent à ses frères un héritage aussi plantureux. Nous sommes fiers qu'il ait été et le sommes encore plus de ce qu'il fut.

Notre souvenir amical et reconnaissant lui est acquis.

A la famille, et en particulier à M^{me} Léger, nous exprimons notre profonde sympathie.

[Traduction]

LA SITUATION DE LA FEMME

COMITÉ SPÉCIAL MIXTE DE LA CONSTITUTION—LES PROPOS DU
COPRÉSIDENT POUR LE SÉNAT—QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Martha P. Bielish: Honorables sénateurs, je soulève la question de privilège. Au nom de toutes les femmes du Canada, j'exige des excuses du coprésident du comité spécial mixte de la constitution. Le sénateur Hays, prenant la parole au comité la semaine dernière, a traité les Canadiennes de «filles» et a laissé entendre que notre place est à la maison, pour s'occuper des enfants. Ce faisant, il a prouvé qu'il est complètement insensible aux aspirations des Canadiennes d'aujourd'hui.

Nous sommes pleinement conscientes que la nature nous a favorisées biologiquement du fait que c'est nous qui mettons les enfants au monde. Nous savons également que depuis toujours ce sont les femmes qui sont censées surtout élever les enfants. Nous ne cherchons nullement à modifier les lois de la nature, pas plus que nous cherchons à renoncer à nos obligations envers nos enfants. Cependant, nous ne permettrons à personne de nous dire comment organiser notre vie de tous les jours, quelles devraient être nos priorités et dans quel domaine nous devrions exercer nos talents.

● (2015)

Nous sommes des citoyennes canadiennes qui jouissent de tous les droits rattachés à ce privilège, et l'un de ces droits consiste sûrement à ne pas être traitées en enfants.

L'attitude du sénateur Hays était tout à fait répréhensible. Il a fait preuve d'un manque de respect certain et d'une incompréhension totale de l'évolution de la société contemporaine. Je pense que sa conduite suscite de sérieux doutes quant à son aptitude à occuper le poste de coprésident du comité spécial mixte de la constitution. Je l'invite donc à examiner sérieusement sa position et peut-être à céder sa place à quelqu'un d'autre plus au fait de l'évolution sociale.

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, bien sûr, le sénateur Hays est capable de se défendre lui-même; mais les honorables sénateurs auront remarqué qu'il n'est pas ici en ce moment. Selon la coutume parlementaire, quand quelqu'un veut critiquer un autre sénateur, il doit d'abord s'assurer que le sénateur visé occupe son siège afin qu'il soit en mesure de se défendre immédiatement ou au moins le prévenir en lui remettant le texte de ses remarques.

Je suppose que l'honorable sénateur Bielish a transmis à l'honorable sénateur Hays une copie de son texte, afin qu'il puisse répliquer s'il le désire.

Le sénateur Phillips: Honorables sénateurs, si j'ai bien compris le sénateur Perrault, il considère les propos du sénateur Bielish comme une attaque personnelle. Je les ai écoutés soigneusement, et s'ils constituent un reproche à l'endroit du sénateur Hays, ce n'était pas une attaque personnelle. Le leader se trompe tout à fait en interprétant ainsi les propos du sénateur Bielish. Elle avait tout à fait raison de critiquer ses propos, et ce n'était pas le sénateur Hays lui-même qu'elle critiquait.

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, je ne tiens pas à engager une polémique avec l'honorable sénateur, qui a bien le droit d'exprimer son avis à ce sujet; mais quand quelqu'un se lève pour déclarer qu'un autre sénateur est tout à fait incapable de remplir certaines fonctions qu'on lui a confiées, je considère qu'il s'agit d'une critique très personnelle.

Je reste donc convaincu que le sénateur Bielish devra en toute justice remettre à l'honorable sénateur Hays une copie de ses remarques et l'informer qu'elle les a prononcées ce soir. Le sénateur Hays, comme on le sait, est débordé de travail au comité spécial mixte de la constitution.

Le sénateur Bielish: Pourriez-vous répéter ce que vous venez de dire, s'il vous plaît?

Le sénateur Perrault: J'ai dit que je croyais qu'en toute justice un collègue aurait dû être prévenu de la déclaration qui a été faite au Sénat ce soir. Je crois, en outre, qu'on devrait lui en remettre le texte et, si ce n'est déjà fait, il aurait été juste envers l'honorable sénateur de lui remettre le texte avant de faire la déclaration au Sénat ce soir.

Le sénateur Bielish: Honorables sénateurs, je veillerai à ce qu'il en reçoive copie ce soir. Je ne lui en avais pas remis le texte d'avance, mais je vais le lui faire parvenir au comité.

LA CONSTITUTION

COMITÉ SPÉCIAL MIXTE—CHANGEMENTS DANS LA
REPRÉSENTATION DES COMMUNES

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message où elles informent le Sénat que les noms de MM. Epp, Keeper, M^{lle} Jewett, MM. Robinson (Burnaby), Tobin, M^{lles} Jewett et MacDonald, MM. Lapierre, Epp, Tobin, Robinson (Burnaby), Lapierre, Hawkes, Irwin M^{lle} Jewett et M. Gamaël ont été substitués à ceux de MM. La Salle, de Jong, Keeper, M^{lle} Jewett, MM. Lapierre, Robinson (Burnaby), Epp, Tobin, Fraser, Lapierre, M^{lle} Jewett, MM. Irwin, Beatty, Tobin, Robinson (Burnaby) et Irwin, et que les noms de MM. Young, Dinsdale et Irwin ont été substitués à ceux de M^{lles} Jewett, MacDonald et M. Gamaël sur la liste des députés membres du comité spécial mixte de la constitution du Canada.